

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L1
Mention :	HISTOIRE					
Volume horaire étudiant :	252 h	168 h				420 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Alain RAUWEL Professeur Agrégé Bureau 340 ☎ 03.80.39.57.12 alain.rauwel@u-bourgogne.fr</p> <p>Faculté des Lettres 4 Bd Gabriel BP 17270 - 21072 DIJON CEDEX</p>	<p><u>Scolarité</u> Florence CLAIR Bureau 123 E ☎ 03.80.39.57.06 florence.clair@u-bourgogne.fr</p> <p><u>Secrétariat pédagogique</u> Thierry FALLET Bureau 123 B ☎ 03.80.39.57.04 secretariat.histoire@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>UFR SCIENCES HUMAINES 4 Bd Gabriel – BP 17270 - 21072 DIJON CEDEX</p>

Objectifs de la formation et débouchés

■ Objectifs

La Licence Sciences Humaines et Sociales mention Histoire a pour objectif principal de donner aux étudiants une formation de base en histoire.

Les enseignements sont dispensés dans l'ensemble des périodes de la discipline et comprennent les techniques de l'histoire, l'épistémologie, les langues vivantes et l'informatique.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

En Master : conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 est soumis à capacités d'accueil.

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

- **Sciences humaines et sociales Mention Histoire**
 - Parcours Recherche
 - Parcours Archives des XX^e et XXI^e siècles européens
- **Sciences humaines et sociales Mention Archéologie, Sciences pour l'Archéologie (ASA)**
 - Parcours Archéologie, Cultures, Territoire, Environnement (ACTE)
- **Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, professorat en lycée et collège en Histoire et Géographie (MEEF PLC Histoire-Géographie)**

Autres poursuites d'études

- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.
- L'ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ex IUFM) prépare au :
 - Master MEEF 1^{er} degré « Métiers de L'Enseignement, de l'Education et de la Formation » ;
 - Master MEEF second degré : professeur des lycées et collèges ;
 - Master MEEF encadrement éducatif : conseiller principal d'éducation.

Métiers

Les métiers de l'enseignement ;

Les métiers du patrimoine et de la culture ;

Les métiers de l'information ;

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de la fonction publique et de la fonction publique territoriale.

■ Dispositifs d'accompagnement

L'accompagnement de l'étudiant est personnalisé par différents dispositifs :

- Un tutorat de rentrée offre aux étudiants de 1^{ère} année l'information sur l'organisation des études, les modalités d'évaluation des enseignements, les structures et les moyens mis à leur disposition ;
- La remédiation grammaticale et stylistique se fait au sein du Département d'histoire, dans le cadre de travaux dirigés spécifiques.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Au terme des trois années de licence, les étudiants ont acquis une solide culture générale en histoire, mais aussi dans les différentes sciences sociales voisines par leurs méthodes (histoire des arts, sociologie, anthropologie, géographie, psychologie). Elle repose sur une formation théorique couvrant l'ensemble des périodes de la discipline, de l'Antiquité au temps présent.

Ils ont reçu une formation méthodologique qui leur donne une bonne maîtrise :

- du français écrit et oral,
- des ressources documentaires,
- des exercices de base des concours de l'enseignement et de l'administration (dissertations, commentaires de documents, mini-mémoires),
- des principaux logiciels de bureautique et de traitement de l'information (Culture et Usages Numériques concourant à la validation du C2I),
- d'une langue vivante.

Les étudiants de licence d'histoire ont vocation à poursuivre leur apprentissage dans les masters recherche ou enseignement, dans les préparations aux concours administratifs de catégorie A, dans des formations

théoriques ou professionnelles aux métiers de la culture et du patrimoine, du journalisme, de l'information de la communication, tant dans les universités, les instituts d'études politiques que les écoles professionnelles.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La 1^{ère} année de la licence d'histoire est une année d'initiation et de mise à niveau sur le plan méthodologique et disciplinaire. Les étudiants reçoivent un enseignement dans les quatre périodes de la discipline (histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine) et sont initiés à l'histoire de la discipline (historiographie, objets et méthodes de l'histoire). Ils approfondissent les techniques de la recherche documentaire et les méthodes critiques de la discipline. Ils perfectionnent leur pratique en langue. Ils reçoivent un soutien méthodologique sur le plan de la composition et de la rédaction de textes qui leur sera utile quelle que soit l'orientation qu'ils choisissent. Ils entrent en contact avec d'autres disciplines des sciences humaines au travers des UE Ouverture / UE Pluridisciplinaire, et mûrissent le parcours de formation qui leur paraît le plus utile pour la poursuite de leurs études, en particulier en L2 d'histoire.

-A-

- Acquisition de repères chronologiques et thématiques en histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine
- Connaissance approfondie des grands enjeux de l'histoire religieuse, culturelle, sociale et politique
- Première approche des grandes écoles historiques et des débats historiographiques
- Première approche des autres sciences humaines et sociales

-B-

- Pratique d'au moins une langue vivante dans l'optique de maîtriser rapidement les niveaux de certification européens et de s'approprier lexiques et registres de langue liés à la discipline
- Eventuellement approfondissement ou initiation à une langue ancienne (latin)

-C-

- Capacité à rédiger un texte structuré (maîtrise du français académique)
- Maîtrise des mécanismes de la composition et de l'étude de documents d'histoire (problématisation, composition, analyse, synthèse, critique)
- Capacité à constituer un corpus documentaire (bibliographie, recueil de documents)
- Capacité à faire la synthèse d'un dossier documentaire, le résumé d'un article scientifique ou d'un manuel universitaire
- Capacité à exposer et à défendre sa pensée et son travail

Modalités d'accès à l'année de formation

■ de plein droit :

Pour les titulaires d'un Baccalauréat de toutes les sections (séries professionnelles déconseillées) ou d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation ;

en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études

■ Organisation générale

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Histoire comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (UE). Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE de 6 crédits.

En L1, les semestres comportent :

- au semestre 1 : 2 UE Fondamentales, 1 UE Transdisciplinaire SHS, 1 UE Méthodologie 1 et 1 UE Ouverture dans laquelle l'étudiant a la possibilité de choisir soit un enseignement d'histoire, soit une option importante en géographie (préparation à l'enseignement), soit une UE d'ouverture dans une autre discipline (préparation à d'autres professions) ;
- au semestre 2 : 2 UE Fondamentales, 2 UE Méthodologie et 1 UE Ouverture (idem qu'au 1^{er} semestre).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) dans certaines matières.

Une langue vivante (Allemand ou Anglais ou Espagnol) est enseignée à chaque semestre.

NB : l'enseignement de 'Culture et Usages Numériques' sera proposé ultérieurement en L2 (au semestre 3 - UE3 Méthodologie 1, et au semestre 4 - UE10 Ouverture Géographie/CUN ou Prépro. MEF*/CUN).

** les enseignements de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (Prépro. MEF) s'adressant aux étudiants qui envisagent une carrière dans l'enseignement, de l'éducation ou la formation, pourront être suivis en L2 (semestre 4) ainsi qu'en L3 (semestre 6).*

■ Cursus à l'étranger (ERASMUS)

Les étudiants qui le souhaitent peuvent accomplir une partie de leur cursus à l'étranger → www.u-bourgogne.fr / Rubrique « International » / « Candidature pour partir étudier à l'étranger » / « Erasmus+ ».

■ Cursus intégré - Université de Bourgogne/Université de Mayence

Dès la 1^{ère} année de licence, le cursus intégré Dijon/Mayence peut être envisagé. Les étudiants s'y inscrivant suivent leurs années d'études alternativement à Dijon et à Mayence (en Allemagne) et valident un **double diplôme**, à la fois **français** et **allemand**.

En outre, il existe un cursus intégré trinational Dijon - Mayence - Bologne, particulièrement intéressant pour les historiens → voir : www.u-bourgogne.fr / Rubrique « International » / « Candidature pour partir étudier à l'étranger » / « Doubles et triples diplômes ».

■ Espace numérique

Cet outil, propre à chacun, permet notamment d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, à l'emploi du temps, **d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.**

Les étudiants s'inscrivant pour la 1^{ère} fois à l'uB doivent impérativement activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr (un mode d'emploi est inséré en dernière page de ce document).

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Fondamentale 1	Histoire moderne	24h	24h	48h		écrit 4h	oral	écrit 4h	report	2	1	1
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Fondamentale 2	Histoire contemporaine	24h	24h	48h		écrit 4h	oral	écrit 4h	report	2	1	1
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Transdisciplinaire SHS ⁽¹⁾ : objets, méthodes, regards	Trois disciplines obligatoires : Histoire de l'art Géographie Sociologie	12h 12h 12h	4h 4h 4h	48h		écrit 2h		écrit 2h		1		1
TOTAL UE		36h	12h	48h	6							1

UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Méthodologie 1	Expression française		12h	12h			écrit/oral		report		1	1
	Langue vivante, au choix : Anglais Allemand Espagnol		12h 12h 12h	12h		écrit 2h	écrit/oral écrit/oral	écrit 2h écrit 1h écrit 1h		1 1 1		1
	TOTAL UE		24h	24h	6							1

UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Ouverture		48h		48h		<i>en fonction de l'enseignement choisi, cf. Livret des UE Ouverture</i>						1
TOTAL UE		48h		48h	6							1

TOTAL S1		132h	84h	216h	30							7
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

CT = contrôle terminal / CC = contrôle continu

⁽¹⁾ L'UE Transdisciplinaire SHS : Objets, méthodes, regards » comprend :
- 12h TD d'auto-formation (soit 2 x 4h TD pour chacune des deux matières choisies)

SEMESTRE 2

UE6	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Fondamentale 1	Histoire ancienne	24h	24h	48h		écrit 4h	oral	écrit 4h	report	2	1	1
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE7	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Fondamentale 2	Histoire médiévale	24h	24h	48h		écrit 4h	oral	écrit 4h	report	2	1	1
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE8	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Méthodologie 1 Outils de l'historien	Objets et méthodes de l'histoire	12h	12h	24h		écrit 2h	oral	écrit 2h	report	2	1	1
	Initiation aux sciences sociales	12h		12h		écrit 2h		écrit 2h		1		1
TOTAL UE		24h	12h	36h	6							1

UE9	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Méthodologie 2	Expression française		12h	12h			écrit/oral		report		1	1
	Une langue vivante, au choix : Anglais Allemand Espagnol		12h	12h		écrit 2h	oral	écrit 2h	écrit 1h écrit 1h	1	1	1
			12h									
			12h									
TOTAL UE			24h	24h	6							1

UE10	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type d'évaluation Session 1		Type d'évaluation Session 2		coef. CT	coef. CC	Total coef.
						CT	CC	CT	CC			
UE Ouverture		48h		48h		<i>en fonction de l'enseignement choisi, cf. Livret des UE Ouverture</i>						1
TOTAL UE		48h		48h	6							1

TOTAL S2		120h	84h	204h	30							7
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

CT = contrôle terminal / CC = contrôle continu

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché près des bureaux de scolarité et publié sur le site de l'Université de Bourgogne :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html> et des éléments contenus dans cette fiche filière.

■ Inscriptions aux examens

Les inscriptions aux examens (ou inscriptions pédagogiques) pour toutes les sessions (DÉCEMBRE/JANVIER, AVRIL/MAI, JUIN) sont obligatoires. Elles sont organisées lors de la semaine de rentrée par le secrétariat d'Histoire au bureau 123B (les dates sont précisées par voie d'affichage).

■ Sessions d'examen

1) Régime général

Par semestre, deux sessions d'examens sont organisées :

- pour le semestre 1 en **DÉCEMBRE et/ou JANVIER**,
 - pour le semestre 2 en **AVRIL et/ou MAI**,
- avec rattrapage en **JUIN** pour les deux semestres.

L'absence à un examen écrit ou oral au 1^{er} ou au 2^{ème} semestre entraîne la mention ABI ou ABJ (Absence injustifiée ou absence justifiée) à l'épreuve correspondante **et un non calcul** : DEFAILLANT sur l'UE, sur le semestre et l'année.

L'étudiant ajourné à la 1^{ère} session repasse en 2^{ème} session les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du semestre non validé **et seule la note du rattrapage est prise en compte**.

Les notes de contrôle continu oral restent acquises. Toutefois, l'étudiant ayant obtenu la mention ABI à l'oral dans une ou plusieurs matières en 1^{ère} session peut demander un oral de remplacement qui complète la note obtenue en juin.

L'étudiant ajourné dans un même enseignement de « langue vivante » aux 2 semestres ne passe qu'un seul examen de cet enseignement en 2^{ème} session ; la même note étant reportée sur chaque semestre.

2) Régime spécial (concerne les étudiants salariés et les étudiants en double cursus)

Aménagement horaire des TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD), sur présentation d'un justificatif, lors de l'inscription dans les groupes de TD auprès du secrétariat d'Histoire (bureau 123 B).

Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, inscrits au titre de la formation continue.

Dispense d'assiduité aux TD et remplacement du contrôle continu par des oraux obligatoires à la fin de chaque semestre pour la 1^{ère} et la 2^{ème} session (DÉCEMBRE/JANVIER, AVRIL/MAI et JUIN).

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1^{er} septembre au 30 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat d'histoire (présentation d'une attestation de l'employeur) lors de l'inscription aux examens et au plus tard dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Les étudiants salariés et les étudiants en double cursus n'ayant pas validé leur oral de TD en 1^{ère} session (DÉCEMBRE/JANVIER, AVRIL/MAI) passent donc en 2^{ème} session un oral obligatoire s'ajoutant à l'écrit.

▪ **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : La compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

CAPITALISATION : Les UE et les semestres, porteurs de crédits européens, sont capitalisables :

- Une UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20) ;
- Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre ces UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20.

▪ **Règles de progression en Licence : le statut AJAC**

Depuis 2015-2016, le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit 18 ECTS validés au minimum sur chacun des 2 semestres pour un passage en licence 2^{ème} année d'histoire ; idem pour L2 - L3).

ATTENTION ! Le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après examen des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrits en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

De ce fait, sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut être inscrit dans l'année supérieure ;
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé 1 semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivi par l'étudiant pour les 2 semestres engagés en parallèle.

▪ **Etudiants boursiers**

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR → <http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/>, et de présence aux examens, chaque session d'examen étant obligatoire.

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent néanmoins assister au maximum aux travaux dirigés.

▪ **Règles relatives aux stages**

Les étudiants pourront réaliser au cours de leur année universitaire un stage. Ce stage, facultatif, donnera lieu à la remise d'un rapport qui n'est pas noté, et qui par conséquent ne donnera droit à aucun crédit ECTS.

Les conventions d'accueil (prévues principalement pour les étudiants de l'UB accueillis dans les structures de l'UB) seront limitées à **4 semaines**.

Le délai d'instruction et de signature par le doyen des conventions de stage **ne pourra être inférieur à 1 semaine**. En cas de non-respect de ce délai, la convention de stage ne sera pas signée.

Activation du compte numérique 2018-2019

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 341 ou Maison De l'Étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB** *si cela n'a jamais été fait.*
Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant > Activer votre compte
noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe
- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
ent.u-bourgogne.fr
Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.
- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet « **Bureau** » cliquer sur le lien : **réception**
- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Étudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr, puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant** > **Gérer votre compte** puis **Etudiant** et aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.